



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

polyhandicapés

Question écrite n° 70730

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les carences de la prise en charge des personnes handicapées. Au niveau réglementaire, on dispose désormais des instruments nécessaires pour proposer des solutions d'accueil adaptées à toutes les situations des personnes polyhandicapées. Cependant, les places existantes d'hébergement pour ces personnes sont nettement insuffisantes. Les projets de créations d'établissements développés par les associations de parents et d'amis de personnes handicapées se heurtent désormais aux limites des financements publics, alors que leur opportunité n'est pas remise en cause. Ces carences sont à l'origine du maintien à domicile de nombreux enfants et adultes polyhandicapés, privés ainsi de tout accès à l'éducation et à une vie sociale et cela, bien souvent, dans des conditions de grande précarité. A l'heure actuelle, on estime le manque de places dans des établissements spécialisés à plus de 8 000 au niveau national. Une planification du développement de ces structures s'avère urgente et indispensable, afin que les régions les plus dépourvues d'équipements puissent en être dotées le plus rapidement possible. Cela implique le déblocage par l'Etat d'enveloppes financières adéquates. Une politique volontariste et ambitieuse en la matière doit être engagée au titre des priorités nationales. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70730

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7222